

## Aménagement des épreuves du DNB - 2022

Chers Parents,

Nous vous informons de la mise à disposition des procédures pour les demandes d'aménagement d'épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB).

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les demandes d'aménagement pour l'examen sont indépendantes des aménagements accordés en cours d'année.  
Même si un élève bénéficie d'un PAP, PPS, ...vous devez effectuer une nouvelle demande pour l'examen.
- La procédure se fait UNIQUEMENT en ligne (télé-service), suivant la procédure jointe.

**ATTENTION** : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :  
**Vendredi 10 décembre 2021 (dernier délai)**

Cyril GAMBINI  
Chef d'établissement